

NOTE EXPLICATIVE DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION À L'ENTRÉE DU MASTER 1 MENTION « PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE »

Conformément à l'article L. 612-6 du Code de l'Éducation, l'Université Lumière Lyon 2 a fixé une capacité d'accueil limitée pour le Master 1 de la Mention « Psychologie : Psychopathologie Clinique Psychanalytique » (M1 PPCP).

Le nombre de candidatures reçues dépassant largement le nombre de places disponibles, l'accès à ce Master fait donc l'objet d'une procédure d'admission.

Pour information, le Code de l'Éducation prévoit le dispositif suivant :

- **Article D612-6** "Les périodes et modalités des opérations d'inscription administrative sont fixées par le chef d'établissement".

- **Article D612-4** "L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé.e, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement en application des dispositions générales arrêtées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires".

L'admission au M1 PPCP se déroule en 2 étapes :

1- L'examen d'un dossier présenté par le/la candidat.e

2- Un entretien avec des membres de la commission pédagogique d'entrée du Master 1

(!! : cette étape concerne **uniquement les étudiants dont le dossier de candidature a été retenu** à l'étape 1)

EN PREAMBULE :

Pour candidater au Master 1 PPCP, les candidat.e.s doivent être **titulaires d'une Licence de Psychologie (ou en passe de l'obtenir à l'issue de l'année universitaire 2020-2021)**.

Le **dossier** de candidature est **dématérialisé**.

Les pièces demandées dans la composition de ce dossier sont à déposer obligatoirement sur la plateforme E candidat du **Lundi 7 juin à partir de 8h au Lundi 14 juin 2021 à 23h59**.

ATTENTION A NE PAS ATTENDRE LA DERNIERE MINUTE POUR DEPOSER SON DOSSIER, AINSI QUE LES PIECES (vos documents risquent de ne pas être téléchargés, votre dossier d'être incomplet et donc non admissible)

AUCUN DOSSIER PAPIER NE SERA ACCEPTE.

**LES CANDIDATURES EXTERNES (HORS LYON 2)
ET INTERNES (ETUDIANT.E.S EN PSYCHOLOGIE A LYON 2)
SONT SOUMISES A LA MEME PROCEDURE**

LA PROCEDURE :

ÉTAPE 1 : CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Liste des pièces à déposer sur plateforme Ecandidat pour la constitution du dossier de candidature au Master 1 Psychologie, Spécialité Psychopathologie et Psychologie Clinique (Mention Psychopathologie Clinique Psychanalytique) :

1 - Les relevés de notes de la Licence de Psychologie (de la Licence 1 à la Licence 3)

IMPORTANT : Si le relevé de notes du semestre 6 de Licence 3 n'est pas disponible à la date limite de dépôt des candidatures sur la plateforme Ecandidat, **indiquer cette information dans une page intégrée au fichier des relevés de notes.**

Le relevé de notes manquant sera transmis, dès réception, par mail au secrétariat de scolarité du Master PPCP : rita.colomb@univ-lyon2.fr.

 **L'admission définitive est conditionnée à l'obtention du diplôme de Licence.**

2 - Une lettre de motivation dans laquelle le/la candidat.e présente une **analyse de son parcours de formation** et de son parcours professionnel le cas échéant.

Il/elle expose également son projet de formation ainsi que son projet professionnel et ce qui l'a amené.e à choisir **spécifiquement** le Master PPCP.

Ce document, composé de **3 pages maximum**, est à rédiger en *Times New Roman 12, interlignes 1.5, paragraphes ajustés*

3- Un CV d'une ou deux pages indiquant clairement :

- l'identité du candidat ;
- sa date de naissance et ses coordonnées (adresse électronique et téléphone) ;
- le cursus universitaire et les autres formations suivies (diplômes, dates et lieux) ;
- les expériences de stage (nature, lieu, dates, volume horaire)
- les expériences professionnelles ;
- toutes autres expériences, connaissances et activités que le ou la candidat.e souhaite faire connaître à la commission ^.

4 - L'analyse d'une situation clinique

Le choix de la situation clinique exposée est laissé à la liberté du candidat ou de la candidate.

MAIS cet écrit doit rendre compte d'une **situation clinique vécue par le/la candidat.e** ou dont **il ou elle a été le témoin.**


Cette situation peut être liée à une expérience de stage ou non.

Il peut prendre la forme d'une étude de cas.

La situation clinique présentée ne peut **PAS être issue de la littérature romanesque ou scientifique**. Les études de cas tirées d'articles ou travaillées dans le cadre de TD **ne sont pas admises** (les dossiers sont d'ailleurs soumis à un logiciel anti-plagiat).

L'analyse de la situation clinique choisie doit témoigner de certains acquis du candidat ou de la candidate dans les champs de la psychologie clinique et/ou de la psychopathologie. C'est-à-dire rendre compte :

- de **qualités d'observation** clinique ;
- de la mobilisation des **savoirs théoriques** et conceptuels dans les domaines de la psychopathologie et/ou de la psychologie clinique **référées à la perspective psychanalytique** ;
- de la **compréhension clinique** de la situation exposée ;
- d'une **réflexion sur le positionnement clinique** du psychologue.

 **Il s'agit donc d'une analyse clinique qui ne peut PAS se limiter à un repérage sémiologique et/ou diagnostique.**

Cet écrit sera évalué sur :

- la forme : **respect des normes dactylographiques**, orthographe, style, structuration de l'analyse (plan), référencement bibliographique
- le contenu : finesse des observations cliniques, argumentation de la réflexion, pertinence des concepts utilisés et donc de l'**articulation théorico-clinique**, analyse du positionnement personnel

NB : il est possible d'utiliser des travaux antérieurs (type TER, rapport de stage...)

MAIS ceux-ci doivent impérativement être retravaillés pour respecter ces consignes (et non être transposés tels quels dans leur intégralité).

L'analyse de situation clinique attendue sera développée sur **5 pages maximum** comprenant **les références bibliographiques (mises aux normes APA)**, rédigée en Times New Roman 12, interlignes 1.5, paragraphes ajustés.

5 - Les attestations de stages (attestation qualitative et quantitative), si un ou des stage ont été effectués. **CETTE PIECE EST FACULTATIVE.**

Vos attestations sont à fournir si et seulement, un ou des stages sont intégrés à votre cursus.

Le stage n'est pas un critère d'admission.

Toutes les pièces du dossier doivent être fournies en **format PDF**.

Le ou la candidat.e dépose sur la plateforme Ecandidat :

- 1- *un fichier* regroupant tous les relevés de notes
- 2- *un fichier* pour la lettre de motivation
- 3- *un fichier* pour le CV
- 4- *un fichier* pour l'analyse d'une situation clinique
- 5- *un fichier* pour les attestations de stage le cas échéant

!! IMPORTANT !!

L'évaluation du dossier se fait sur l'ensemble des pièces du dossier : relevé de notes + lettre de motivation + CV + analyse d'une situation clinique

Et NON PAS UNIQUEMENT SUR LES NOTES OBTENUES

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SONT PAS RECEVABLES

LE NON-RESPECT DES CONSIGNES FORMELLES (NOMBRE DE PAGES DES DOSSIERS, NORMES DACTYLOGRAPHIQUES ET APA...) SERA PRIS EN COMPTE DANS L'EVALUATION DU DOSSIER

AUCUNE PIECE COMPLEMENTAIRE NE POURRA ÊTRE ACCEPTEE APRES LE :
LUNDI 14 JUIN 2021 - 23h59, date de fermeture de la plateforme Ecandidat
(sauf le relevé de notes du S6 comme précisé ci-dessus)

ÉTAPE 2 : AUDITION DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE

A la suite de l'étude du dossier, les candidat.e.s admissibles seront **auditionné.e.s** lors d'un entretien avec deux membres de la commission pédagogique le **LUNDI 12 JUILLET 2021**
SIL LA SITUATION SANITAIRE L'AUTORISE

!! ATTENTION !!

Compte tenu des délais très brefs entre l'envoi de la convocation et les auditions, les candidat.e.s sont tenu.e.s d'anticiper leur disponibilité sur cette journée.

LA PRESENCE PHYSIQUE A CES ENTRETIENS EST OBLIGATOIRE

En effet, si la situation sanitaire autorise ces auditions :

AUCUN REPORT NE SERA POSSIBLE

AUCUN ENTRETIEN PAR VISIO-CONFÉRENCE NE SERA ADMIS

QUEL QUE SOIT LE MOTIF

Dans cette rencontre, d'une durée de 20 à 30 minutes, il est attendu que les candidat.e.s se présentent, exposent leurs motivations à intégrer ce Master et leurs perspectives en tant que psychologue clinicien.ne. Enfin, ils sont tenus de répondre aux questions des membres de la commission pédagogique.

L'admission définitive ou le refus sera prononcé pour tous les candidat.e.s à la fin de la procédure, soit le LUNDI 19 JUILLET 2021, 19H AU PLUS TARD.

AUCUN RESULTAT NE SERA COMMUNIQUE PAR TELEPHONE

!! Il est donc absolument INUTILE de contacter le secrétariat de scolarité !!

Tous les candidat.e.s recevront une réponse par courriel via la plateforme Ecandidat.

Les candidat.e.s admis.e.s recevront ultérieurement par mail via eCandidat une Autorisation d'Inscription.

Les candidat.e.s admis.e.s doivent confirmer leur inscription avant le Mercredi 21 Juillet 2021

RAPPEL DU CALENDRIER DE LA PROCÉDURE D'ADMISSION
POUR L'ENTRÉE EN MASTER 1 MENTION « PSYCHOLOGIE :
PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE »
2021-2022

Ouverture de la plateforme Ecandidat : **Lundi 7 juin à partir de 8h**

Fin du dépôt des dossiers sur Ecandidat : **Lundi 14 juin 2021 à 23h59**

Envoi des convocation pour l'audition : **Jeudi 8 juillet 2021 – 19h au plus tard**

Auditions des candidat.e.s admissibles : **Lundi 12 juillet 2021**

Date de publication des résultats finals : **Lundi 19 Juillet 2021 – 19h au plus tard**

Date butoir de confirmation des candidats : Mercredi 21 Juillet 2021